

REGLEMENT INTERIEUR AIDE AUX DEVOIRS

Vous avez décidé de d'inscrire votre/vos enfant(s) à l'aide aux devoirs au sein de l'Association Familles Rurales de Chavanay et nous vous en remercions.

L'adhésion à Familles Rurales et l'inscription seront validées sous réserve d'un dossier d'inscription complet, paiement de l'adhésion et de l'activité compris. L'inscription à l'activité implique l'acceptation des règles suivantes :

A. Le dossier d'inscription

L'ensemble des documents est à remettre à l'Association Familles Rurales au 25 rue des remparts à Chavanay. Le participant ne pourra commencer l'aide aux devoirs que lorsque son dossier aura été rendu complet, à savoir :

- Fiche d'adhésion à Familles Rurales et individuelle d'inscription à l'activité
- Règlement de l'adhésion à Familles Rurales (Espèces, Chèque bancaire à l'ordre de l'AFR) – 32€
- Règlement de l'activité (Espèces, Chèque bancaire à l'ordre de l'AFR, ou Chèques vacances ANCV)
- Autorisation parentale

B. L'adhésion

Modalité d'adhésion :

L'adhésion à l'association Familles Rurales est soumise au versement d'une cotisation, dont le montant est fixé chaque année par la Fédération Nationale. L'adhésion ne comprend pas le montant de l'inscription à l'aide aux devoirs.

Le montant de l'adhésion n'est pas remboursable.

Qu'est-ce qu'être adhérent Familles Rurales ?

- Apporter un soutien à une action associative locale d'intérêt général mise en œuvre par et pour les familles,
- Rejoindre un mouvement d'envergure nationale, qui a pour but de défendre les droits et promouvoir l'intérêt des familles du monde rural,
- Votre adhésion constitue un véritable droit d'expression au sein de l'association,
- Donner son avis sur les projets et sur la qualité de leur réalisation,
La possibilité d'intégrer le Conseil d'Administration de votre association, et de donner du temps pour la faire vivre.

Adhésion familiale et nationale :

Votre adhésion individuelle s'applique automatiquement et sans démarche supplémentaire aux membres de votre famille. Elle donne accès aux activités des associations Familles Rurales sur l'ensemble du territoire.

Déduction fiscale :

Le montant de votre adhésion peut être assimilé à un don manuel à l'association Familles Rurales (réduction d'impôt sur le revenu égale à 66%).

C. L'activité

Responsable de l'activité :

L'AFR Chavanay au 04.74.87.04.13 / 06.52.14.02.05.

Modalité d'inscription :

L'inscription se fait pour l'année scolaire auprès de l'association en fonction du coefficient familiale CAF ; Elle est établie

comme suit :

	QF < 700	701 < QF < 1300	1301 < QF
	30€	40€	50€

Horaires :

Les séances auront lieu les jeudis de 16h45 à 17h45. L'activité n'est pas assurée pendant les vacances scolaires.

Déroulement de la séance :

Les enfants sont encadrés par des bénévoles. Ils seront accueillis dans les salles de l'ADAC.

Avant la séance un goûter fournis par l'association sera pris en commun, bien indiquer si votre enfant a des intolérances à certains aliments.

Si les enfants ont terminé leurs devoirs plus tôt, les bénévoles pourront leur proposer des exercices supplémentaires afin de combler certaines lacunes constatées lors des devoirs ou ils pourront participer à certaines animations ou jeux ayant une visée éducative. **Cependant, les enfants ne pourront pas partir avant la fin du cours même si leurs devoirs sont terminés.**

Modalité de remboursement :

Le montant des séances non effectuées pourra être remboursé sur demande, uniquement dans les cas suivants :

- cas exceptionnel à l'appréciation des dirigeants de l'association
- en cas de maladie grave ou blessure pouvant entraîner l'arrêt de l'activité, sur production d'un justificatif.
- déménagement lointain en cours d'année (plus d'une heure de route). Hors cas précisés ci-dessus, la cotisation ne sera pas remboursée.

D. Absence

Absence des bénévoles dispensant l'activité :

En cas d'absence du bénévole en charge habituellement de l'enfant, il sera remplacé par un autre bénévole. Dans le cas où cela est impossible, les familles seront prévenues par téléphone ou par mail.

Absence de l'enfant :

Nous vous remercions de bien vouloir prévenir les bénévoles à l'avance dans la mesure du possible ainsi que l'association au 04.74.87.04.13 / 06.52.14.02.05.

E. Crise sanitaire

Dans un contexte de crise sanitaire (actuel et/ou à venir), il sera exigé, en complément du respect du règlement intérieur, le respect de mesures sanitaires préconisées par le gouvernement.

F. Engagement des familles

La présence de votre enfant implique qu'il soit :

- Volontaire aux séances : cela ne doit pas être une contrainte imposée par les parents.
- Assidu : assister régulièrement aux séances afin d'en obtenir les meilleurs bénéfices.
- Discipliné : il doit être respectueux des camarades, des bénévoles et du matériel mis à disposition. Nous demandons aux enfants d'adopter une attitude positive et de s'investir sur ce temps. Ils ne doivent pas mâcher de chewing-gum, se disputer entre camarades, ou avoir des attitudes impolies.

De plus, il est impératif que l'enfant vienne avec son matériel (livres, cahiers, trousse complète) nécessaire à l'exécution de son travail afin de ne pas perturber sans cesse les camarades par des prêts de stylos, équerre etc.

L'engagement des parents à l'accompagnement scolaire est une condition indispensable pour le bon déroulement des séances.

Un cahier de liaison devra être fourni pour les échanges d'informations.

G. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les informations recueillies sur les fiches d'adhésions sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de la structure et sont destinées à un usage interne uniquement.

Ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement des activités. Certaines vous sont demandées à des fins de statistiques. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre fréquentation de la structure et seront anonymisées trois ans au plus tard après votre dernière inscription.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à l'accueil de la structure.